



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Reconnaissance des aides-soignants et auxiliaires de puériculture de réanimation

Question écrite n° 44449

#### Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture et le manque de reconnaissance de leur profession. Cela fait deux ans que la réanimation est mise sous les feux des projecteurs avec la crise sanitaire, ces services étant indispensables à l'accompagnement des patients en situation critique. En effet, la surveillance et la prise en charge d'un patient de réanimation demande de réelles qualifications et aptitudes spécifiques que chaque aide-soignant et chaque auxiliaire de puériculture acquiert. Les soignants n'ayant jamais failli à leur tâche, ils sont maintenant épuisés physiquement et moralement. Un *turn-over* important se manifeste alors en conséquence de cet épuisement. L'arrêté du 10 janvier 2022 fixant à 118 euros le montant de la prime d'exercice en soins critiques est une première étape vers la reconnaissance de la spécificité des métiers de réanimation. Cette prime n'est malgré tout pas suffisante. Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture de réanimation demandent le bénéfice d'une réelle reconnaissance financière et statutaire *via* une revalorisation salariale et non par le seul bénéfice d'une prime. Ils demandent également la mise en place d'une formation adaptée à l'emploi (FAE) au niveau national, la reconnaissance de la technicité particulière des métiers liés à la réanimation, ou encore l'adaptation du ratio des aides-soignants et auxiliaires de puériculture par patient. Elle lui demande quelles suites il entend donner à ces revendications.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

**Circonscription :** Isère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44449

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1135

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)